



DELIB 06-2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 04 mars 2026 à 18h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : **8**

En exercice : **10**

Qui ont pris part à la délibération : **8**

Date de la convocation : 26/02/2026

Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mille vingt et six et les quatre mars à 18h00, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Alexia BOUSQUET, Cédric GARCIA, Emeline PAGÈS, Evelyne ROUANET, Francis LEDOUX, Martine BOUSQUET Nadège BOUYSSSE (arrivée 18h12-Délibération n°3), Simon SAFFORES (arrivé 18h09-Délibération n°2).

Pouvoir :

Absents : Adrien STOLDICK, Jean-Luc IMART

Secrétaire de séance : Martine BOUSQUET

La séance débute à 18h05 sous la présidence de Madame Alexia BOUSQUET

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Madame le maire propose de voter à main levée.

Pour : 6, Contre : 0 ; Abstention : 0

**Objet de la délibération - - MOTION POUR RÉAFFIRMER LA NÉCESSITÉ DE MAINTIEN POUR LA
COMPÉTENCE D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION D'ÉNERGIE AU SDET**

Madame le Maire présente au Conseil le courrier reçu de la part du SDET au sujet du projet sur la loi de la décentralisation. Elle rappelle que ce dernier fait suite aux annonces concernant le futur projet de la loi sur la décentralisation. Aujourd'hui SDET offre aux communes adhérentes une expertise technique, de la proximité et des prix compétitifs négociés pour les marchés d'énergie.

Le SDET demande aux conseillers municipaux de prendre une motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie du SDET.

Pour : 7, Contre : 0 ; Abstention : 0

Fait en séance les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET